

Tableau 2027 des collectes

 Jour de passage inhabituel

 Déchets ménagers résiduels & déchets organiques

 Papiers & cartons

 PMC

 Encombrants

BOIGNEE, LIGNY, SOMBREFFE, TONGRINNE

Toutes les collectes ont lieu le **lundi** (jour de passage inhabituel le samedi*)

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
	4, 11, 18, 25	1, 8, 15, 22	1, 8, 15, 22	5, 12, 19, 26	3, 10, 24, 31	7, 14, 21, 28	5, 12, 19, 26	2, 9, 16, 23, 30	6, 13, 20, 27	4, 11, 18, 25	8, 15, 22, 29	6, 13, 20, 27
	4, 18	1, 15	1, 15, 27	12, 26	10, 24	7, 21	5, 19	2, 16, 30	13, 27	11, 25	8, 22	6, 20
	11	8	8	5	3, 31	28	26	23	20	18	15	13



La collecte des encombrants se fait sur demande auprès de la Ressourcerie Namuroise au **081/26.04.00**. Infos: www.laressourcerie.be



Collecte des sapins de Noël: Le **12 janvier 2027** : Ligny et Boignée | Le **13 janvier 2027** : Sombreffe et Tongrinne



Collecte des déchets verts du 16 au 19 novembre 2027 sur inscription jusqu'au 12 novembre maximum



Collectes 2027 dans les recyparc : **Vélos** : samedi 17 avril | **Jouets** : samedi 9 octobre

DATES DE FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE VOTRE RECYPARC

Vendredi **01/01/2027**, Samedi **02/01/2027**, Samedi **01/05/2027**, Jeudi **06/05/2027**, Mercredi **21/07/2027**, Jeudi **07/10/2027**: Journée des préposés, Jeudi **11/11/2027**, Vendredi **24/12/2027**: Fermé à partir de 12h, Samedi **25/12/2027**, Vendredi **31/12/2027**: Fermé à partir de 12h

CONSIGNES GÉNÉRALES pour une bonne collecte des déchets.

HORAIRES

Sortez vos déchets **avant 6h** le matin du jour de collecte **ou la veille au soir après 18h**. Attention, en juin, juillet et août, en cas de fortes chaleurs, les collectes commencent dès 5h du matin. Veuillez sortir vos déchets avant 5h ou la veille au soir.

INTEMPÉRIES

Par temps de neige ou de verglas, les camions collecteurs sont parfois dans l'incapacité d'assurer les collectes, étant donné leur poids et leurs arrêts fréquents. Dans ce cas, veuillez rentrer vos déchets et ressortez-les à la prochaine collecte du même type.

DÉCHETS COUPANTS

Pour la collecte de déchets résiduels en sac payant ou dérogatoire, **emballez les déchets coupants dans du papier journal**, de façon à ce qu'ils ne risquent pas de blesser le collecteur.

POIDS MAXIMUM

Afin de préserver la sécurité des collecteurs, le poids des sacs de déchets ou caisses de papiers-cartons ne doit pas dépasser **15 kg**. Le poids des conteneurs de 140 litres ne doit pas dépasser **70 kg** et ceux de 240 litres **110 kg**.

UN SOUCI DE COLLECTE?

Consultez prioritairement notre site bep-environnement.be ou appelez le **081/718.211**

DÉPÔTS

Faites en sorte que votre conteneur à puce, vos papiers-cartons, vos sacs organiques et vos sacs PMC soient bien visibles et accessibles. Vos déchets doivent se trouver **en bord de voirie** et ne pas gêner le passage. Ne placez pas vos sacs en hauteur car cela rend difficile le travail des collecteurs. Enfin, évitez de les mettre dans la rigole quand il pleut.

En cas de chantier dans votre rue, placez vos déchets à un endroit accessible au camion de collectes.

N'utilisez pas de contenant en plastique pour présenter vos sacs de déchets organiques et papiers-cartons. Nous déclinons toute responsabilité s'ils sont endommagés lors de la collecte.



LE SAC PMC



EMBALLAGES EN PLASTIQUE



EMBALLAGES MÉTALLIQUES

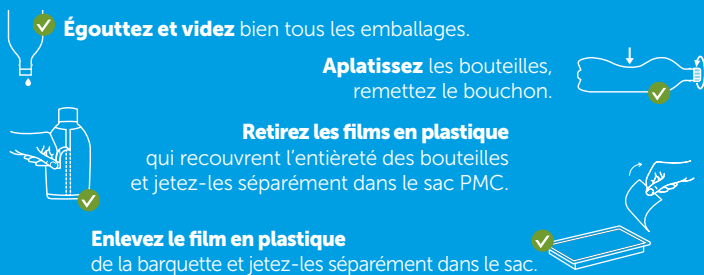


INTERDIT

N'imbriguez pas les emballages les uns dans les autres et ne les mettez pas ensemble dans des sacs (laissez-les en vrac).

N'accrochez rien à l'extérieur du sac.

CONSIGNES À SUIVRE



CARTONS À BOISSONS



INTERDIT DANS LE SAC PMC

DIRECTION RECYPARC

Les batteries et piles

Les appareils électr(on)iques (incl. Vapes, smartphones, ...)

Les bonbonnes de gaz

Les emballages avec bouchon de sécurité enfant "pousser-tourner"

Les emballages avec au moins un des pictogrammes suivants

Les emballages durs avec une contenance supérieure à 8 L

Les emballages d'huile de moteur et lubrifiants, carburants, pesticides, colles, peintures et vernis, tubes de silicone

La frigolite

Autres objets :

DIRECTION ORDURES MÉNAGÈRES



COMMENT TRIER LES DÉCHETS DANGEREUX ?

Déchets Spéciaux des Ménages



PMC



EMBALLAGES VIDES* *bien vidés

- ✓ AVEC bouchon de sécurité enfant "pousser-tourner"
- ✓ AVEC un de ces 2 symboles



EMBALLAGES NON-VIDES*

Avec un de ces pictogrammes de danger



EMBALLAGES VIDES OU NON-VIDES

- ✓ d'huile de moteur et de lubrifiants, de carburants, de pesticides, de colles, de peintures et vernis, de bombes de mousse polyuréthane, tubes de silicone



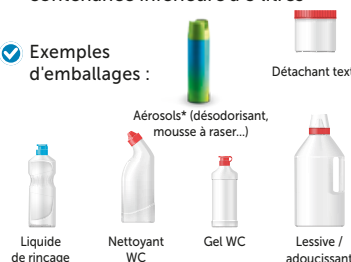
ATTENTION, pas repris au recyparc, appelez le 112

EMBALLAGES VIDES* *bien vidés, bien égouttés, bien raclés

- ✓ SANS bouchon de sécurité enfant "pousser-tourner"
- ✓ SANS un de ces 2 symboles
- ✓ Emballages durs avec une contenance inférieure à 8 litres



Exemples d'emballages :



* Tous les aérosols vides sont autorisés dans le Sac PMC sauf les aérosols des produits repris dans la colonne des Déchets Spéciaux des Ménages (comme une bombe de peinture, de vernis, etc.)

Des doutes? N'hésitez pas à vous adresser aux préposés du recyparc.



LES BULLES À VERRE



INTERDIT DANS LES BULLES



Couvercle en métal



Capsule



Couvercle en plastique



DIRECTION
SAC PMC



Porcelaine



Miroir ou
verre plat cassé



Néon et
ampoule



Bouchons
en liège



DIRECTION
RECYPARC



Opaline



Cristal



Le verre résistant
aux hautes températures



DIRECTION
ORDURES
MÉNAGÈRES



Le verre coloré
et incolore ont
chacun leur
place.

VERRE
INCOLORE

VERRE
COLORÉ

PLUS DE PLACE DANS LES BULLES ?

- Rendez-vous vers d'autres bulles à verre ou au recyparc. Trouvez toutes les bulles et recyparcs sur **l'app Recycle!** ou sur **www.bep.environnement.be**
- Appelez les services de collecte au **081/718.211** pour signaler le problème.
- **N'abandonnez pas vos bouteilles aux pieds des bulles. Les dépôts clandestins autour des bulles à verre sont interdits et considérés comme une infraction environnementale passible de poursuites administratives et judiciaires.**

CONSIGNES À SUIVRE

Séparez le verre incolore du verre coloré.
Bien vider et enlever les **couvercles**
et **bouchons**.



LES PAPIERS-CARTONS



EN PORTE-À-PORTE
OU AUX RECYPARCS

PAPIERS

Papiers propres et non souillés.



CARTONS

Cartons propres, non souillés et aplatis.



Film et sac
en plastique



Sac de ciment



Papier peint



INTERDIT



DIRECTION
DÉCHETS ORGANIQUES



DIRECTION
SAC PMC



DIRECTION
ORDURES MÉNAGÈRES



DIRECTION
RECYPARC

CONSIGNES À SUIVRE

Vos papiers-cartons **ne peuvent pas être présentés en vrac**; mais rangés dans une boîte en carton résistante ou dans le conteneur jaune ou à couvercle jaune.
N'utilisez **pas de contenant en plastique** pour présenter vos papiers-cartons à la collecte.
N'utilisez **ni bandes adhésives ni sacs en plastique**.
Les conteneurs papiers-cartons doivent être sortis **uniquement lorsqu'ils sont pleins**.



LES DÉCHETS ORGANIQUES



DÉCHETS DE CUISINE



Marc de café et sachets de thé, épluchures et coquilles, aliments périmés.



PETITS DÉCHETS DE JARDIN



Herbes, plantes d'appartement, fleurs fanées, déchets végétaux de jardin.

AUTRES DÉCHETS



Cartons de surgelés, bâtons de glaces (genre frisco), essuie-tout, nappes et mouchoirs en papier, litières biodégradables, cartons alimentaires souillés.

CONSIGNES À SUIVRE

Attention, n'achetez pas n'importe quels sacs... **Seuls les sacs biodégradables réglementaires BEP** bien triés sont collectés !
Retrouvez les conseils d'utilisation et la liste des points de vente des sacs biodégradables sur www.bep-environnement.be
Les emballages en **plastique** n'ont pas leur place dans le sac organique.

CALENDRIER EN LIGNE

Consultez à tout moment le calendrier en ligne sur bep-environnement.be

GUIDE DE TRI EN LIGNE

Pour toutes questions relatives au tri des déchets consultez notre guide de tri sur : www.bep-environnement.be/collectes-tri-des-dechets/guide-du-tri



Suremballage en vue ?

Pour plus d'informations, consultez le Point de contact Suremballage. C'est ainsi que nous réduisons les déchets ensemble !



LE GRAND NETTOYAGE

Du jeudi 1^{er} au dimanche 4 avril 2027
Découvrez ce projet et bien d'autres encore sur www.bewapp.be

INFOS SUR LE TRI ET LE RECYCLAGE : fostplus.be ou trionsmieux.be

Téléchargez gratuitement l'app Recycle!



- Toujours avoir le calendrier de collecte à portée de main.
- Recevoir les rappels de collecte.
- Tout savoir sur le tri des déchets.
- Connaître la localisation des bulles à verre et des recyparc.



Administration communale de Sombrefe

Allée de Château Chinon, 7 • 5140 Sombrefe
Tél.: 071/117.000 • www.sombrefe.be
Ouvert du lundi au vendredi de 09h à 12h.
Le mercredi de 09h à 12h et de 13h à 15h30.

